



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

DÉROGATION MINEURE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné conformément au Règlement sur les dérogations mineures 2011-166 et ses amendements et à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 août 2025 à 19h à la salle communautaire de la mairie située au 110, rue des Loisirs, une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera présentée, à savoir :

Localisation : 766 route Marie-Victorin - Lot 6 132 011, cadastre du Québec

Nature : Demande de dérogation afin de construire un garage détaché en cour avant

QUE ladite demande de dérogation mineure sera présentée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 12 août 2025, à compter de 19 h, qui se déroulera à la salle communautaire de la mairie située au 110, rue des Loisirs, à Saint-Pierre-les-Becquets ;

QU'au cours de cette séance ordinaire, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 30 juillet 2025.

Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mme Annie Lebel, greffière-trésorière adjointe, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : Site Internet et au bureau municipal, EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour du mois de juillet 2025.

Greffière-trésorière adjointe

